

COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-07-047

Nombre de membres en exercice : 26
Nombre de membres présent(s) : 20
Nombre de suffrages exprimés : 25
Nombre d'absent(s) : 6
Nombre de pouvoir(s) : 5

Vote :

Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 0
Ne vote(nt) pas : 0

Le 3 juillet deux mille vingt-cinq, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 26 juin 2025

Membres présents en séance :

Eric LARDON, Alain THOLOT, Hélène DE SIMONE (arrivée à 20h20), Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Antoine RODRIGUEZ, Marcelle DJOUHARA, Serge TRIOULEYRE, Christiane CLUZEL, Marc COMBETTE, Claude TOUILLOUX, Odile PHILIPPON, René MEASSON, Martine CHARLES, Henri CELLIER, Christelle PLUCHAUD, Margot SOLVIGNON, Florence CHEUCLE, Florence GAVARD, Anabel FOURNIER FAURE,

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

Pierre PASQUIER, Arnaud DE MAZENOD, Marie-Pierre SEON, Stéphane VILLARD, Corinne VERDIER, Patrice BRAUD

Membre(s) ayant donné un pouvoir :

Pierre PASQUIER pouvoir à Serge TRIOULEYRE, Marie-Pierre SEON pouvoir à Florence CHEUCLE, Stéphane VILLARD pouvoir à Martine CHARLES, Corinne VERDIER pouvoir à Marcelle DJOUHARA, Patrice BRAUD pouvoir à Patrick AIVAZIAN

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 26, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Madame Florence CHEUCLE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : TARIFS MUNICIPAUX – ACCUEIL JEUNES – APPROBATION

Certifié exécutoire
Transmis à la Sous-Préfecture de
Montbrison
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202566-20250703-2025-07-047-DE

Accusé certifié exécutoire

1 / 2

Réception par le préfet : 09/07/2025
Publication : 10/07/2025

Par délibération du Conseil Municipal du 22 mai 2025, le Conseil Municipal a approuvé la convention de l'opération « été jeunes 2025 » à intervenir avec le Département de la Loire pour l'organisation du stage « C'est Graff Docteur ? », qui se déroulera du 15 au 18 juillet 2025, à Chazelles-sur-Lyon avec un hébergement au camping d'Hurongues.

Le stage est destiné à deux groupes de 7 adolescents venant de structures différentes favorisant ainsi l'échange entre le public rural et urbain. Les 7 jeunes marcellinois participant à ce stage sont âgés de 11 à 17 ans.

Un tarif unique de 100 € maximum pour 4 jours/3 nuits a été fixé par le Département de la Loire afin de rendre ce stage accessible à tous.

Afin de permettre l'encaissement de montants par la régie de recettes et d'avances du Pôle Enfance Jeunesse, il est proposé au Conseil Municipal de fixer à 25 € par jour et par jeune, la participation financière des familles (soit un maximum de 100 € par jeune pour l'ensemble du séjour proposé en 2025 de 4 jours et 3 nuits).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, décide de :

- Fixer à 25 € par jour et par jeune, la participation financière des familles (soit un maximum de 100 € par jeune pour l'ensemble du séjour proposé en 2025 de 4 jours et 3 nuits).

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 7 JUILLET 2025

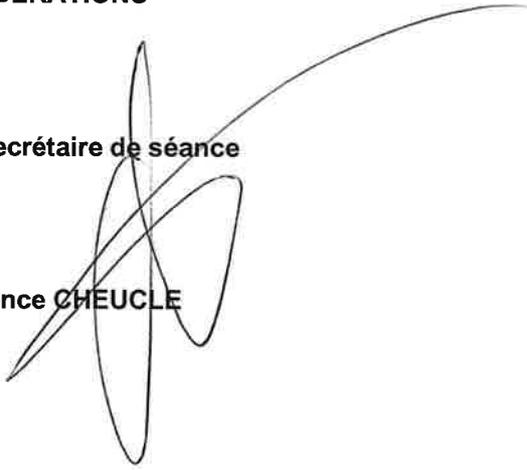
Le Maire,



Eric LARDON



Le Secrétaire de séance



Florence CHEUCLE